



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE DU 5 OCTOBRE 2020

Présents par Skype : Bertrand, Dominique, Marie Odile, Cathy, Damien, Philippe + Jean-Paul disponible hors Skype

-Juridique : Cathy fait part d'un projet de convention avec un avocat du cabinet Delia pour la branche Retraites Complémentaires Prévoyance Mutualité (sur la base de 10 heures).

Dominique est toujours sur le projet de convention avec maître Rodrigue pour la branche Sécu. Il est urgent de conclure de même que de saisir pour avis Wilhem Sanson, juriste de Solidaires sur la problématique du secret professionnel des AS de la CARSAT face à un supérieur hiérarchique qui n'est pas lui-même travailleur social.

Il est rappelé que pour la fédé, traditionnellement, la priorité du combat syndical a toujours été mise en avant par rapport au recours au juridique.

Cependant depuis la mise en place des CSE, plus encore que du temps des CE, le leurre du dialogue social ne cesse de se renforcer : les directions multiplient les réunions de soi-disant concertation, qui accaparent les élus, mais n'en font qu'à leur guise. Dans ce contexte, caractérisé en outre par la difficulté de mobiliser le personnel, le recours au juridique apparaît de plus en plus comme un outil incontournable pour obtenir des résultats.

En témoignent l'impact sur les directions, au niveau national, du combat sur les heures écrêtées de SUD CPAM 93 ou, plus récemment, le changement de comportement de la direction de la CNAMTS vis-à-vis de SUD CNAMTS après que le syndicat a décidé de contester au tribunal l'élection des représentants du personnel au CSE central.

Cathy, pour la branche Retraites Complémentaires Prévoyance Mutualité, souligne qu'outre les CSE mensuels, des CSE extraordinaires se multiplient à l'occasion desquels il faut combattre, outre les directions, des syndicats collabos qui sont à leur botte, dans le cadre du paritarisme, contre les intérêts des salariés. Ces situations exigent aussi, hélas, parfois des recours au juridique contre des accords signés par ces syndicats.

Pourtant le recours au juridique met du temps et coute très cher car trop souvent le syndicat perd en première instance et doit aller en appel. Cela fait, à priori, le jeu des directions qui, elles, ont le temps et l'argent, mais elles peuvent perdre !

En cours, une action juridique contre un accord CSE au travers duquel une direction a décidé de créer des Délégués Syndicaux de site (et non des Délégués de site), initiative s'accompagnant d'une altération des prérogatives du DS.

-RSS de la CPAM 77 : Damien développe les difficultés auxquelles fait face le Représentant de Section Syndicale SUD de sa caisse, faisant suite à moult manoeuvres de la direction pour que SUD n'existe plus. EAEA réalisé abstraction faite du formalisme ad hoc (pas de préparation, pression du cadre pour signature express), reproche concernant un « geste » déplacé (de dérision) lors de la présentation par le directeur d'Univers 2022.

Quelques rappels et conseils : ne pas signer un EAEA avec lequel on se trouve en désaccord, ne pas hésiter à annoter tous les commentaires qu'on estime justifiés. L'EAEA est un moment consacré à l'activité de l'agent « évalué » et en aucun cas un temps de culpabilisation ou de sanction sur quelque sujet que ce soit (d'autant qu'en l'occurrence le fait reproché n'a fait l'objet d'aucune initiative formalisée de la direction).

- **Retour sur le Conseil Fédéral du 25 septembre** : l'évocation des difficultés de la CEF devait constituer un point essentiel de l'ordre du jour. Hélas les syndicats étant peu nombreux il n'y a pas eu de retour, pas de nouvelle de la CPAM 75, ce qui laisse présager des difficultés réelles pour organiser notre prochain congrès et renouveler la CEF (prévu en mai ou juin 2021, compte tenu du contexte sanitaire il a été décidé en conseil fédéral de la repousser à septembre 2021).

Cette réalité renvoie à la question de l'avenir et de l'évolution du syndicalisme dans un contexte, renforcé par la crise sanitaire, où trouver un travail en intégrant le personnel de la Sécu est susceptible d'être ressenti comme une chance conduisant à faire le dos rond et surtout pas de vague.

- **Congrès extraordinaire de Solidaires du 13 au 15 octobre** : lors du Conseil Fédéral du 25 septembre il a été décidé d'y être présents en ne participant pas au vote concernant la résolution unique sur laquelle la fédé n'a pas arrêté de position faute d'avoir pu y travailler. Marie Odile et Damien y seront en présentiel (Cathy également mais pour Solidaires Paris).

- **Projet de réforme de la classification** : la reprise des négociations en septembre et la volonté de l'UCANSS d'aboutir rapidement ont justifié un projet de tract commun à l'initiative de la CGT : ok pour le valider et y apposer notre logo.

- **Commission exécutive de novembre** : il est décidé qu'elle se tiennent sur 2 jours les 25 et 26 novembre, notamment afin de lancer les bases de la tenue de notre congrès en 2021 (dont date, lieu, contenu).

- **Site internet de la fédé** : le conseil fédéral ayant validé le recours à un prestataire extérieur pour la refonte et la maintenance du site de la fédé, Bertrand, Jean-Paul et Damien vont s'atteler à la rencontre d'un prestataire et à la définition de ce que doit contenir le site, de ce qu'on veut qu'il soit. Un message va être adressé aux syndicats pour recenser leurs attentes éventuelles au regard du site.

Pour rappel, lorsque ce sujet avait été abordé lors d'un précédent conseil fédéral, un devis avait été sollicité : 2500 € pour le développement, design, intégration des pages, formation + 30 € par mois pour la maintenance.

- **Réponse à Michel CAVAILLOLES** : un projet de réponse à Michel, tel qu'évoqué lors de la CEF du 8 septembre, suite à son courrier motivant sa démission, est mis au débat. Il ne fait pas l'unanimité quant à son contenu et à son opportunité même, en fonction, notamment, des liens tissés avec Michel durant toutes ses années de militantisme au sein de la fédé. Des modifications vont être proposées dans le sens d'une atténuation de la réaction.
